

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE – Fonds d'Épargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

cpr



CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	4
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	16
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Compte de résultat	34
Annexes aux comptes annuels	36
Informations générales	37
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	43
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	46
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	51
Inventaire des actifs et passifs	57
Annexe(s)	80
Caractéristiques du fonds	81
Information SFDR	93
Rapport annuel de l'OPC Maître	105

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de Gestion :

CPR Asset Management

91-93 boulevard Pasteur

75015 Paris Cedex 15

Dépositaire :

Caceis Bank

12 place des États-Unis

CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux Comptes :

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

Caceis Fund Administration

12 place des États-Unis

CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Compte rendu d'activité

Avril 2024

"Le mois d'avril a mis un terme à une série de cinq mois de hausse des actions mondiales. Le mois s'est déroulé en deux temps, avec une vente brutale suivie d'une reprise qui s'est essouffée dans les derniers jours du mois. L'élément déclencheur de la première phase de baisse a été la réévaluation des probabilités de réduction des taux de la Fed, les attentes s'éloignant de trois réductions au début du mois de juin pour se limiter à une seule réduction plus tard dans l'année. On pourrait ajouter à cela une confluence de facteurs tels que les tensions géopolitiques accrues, des données économiques américaines meilleures que prévu et des niveaux de marché particulièrement tendus alors que nous atteignons de nouveaux sommets. L'Europe a suivi une tendance similaire, mais plus modérée. L'Asie a connu une situation différente, avec deux faits marquants. Tout d'abord, au Japon, la dépréciation du yen a atteint un niveau record (le plus bas depuis 34 ans) et les craintes d'une intervention du ministère des finances, associées à des prises de bénéfices, ont fait reculer le marché. D'autre part, quelques signes encourageants ont alimenté un sentiment positif à l'égard des actions chinoises, qui ont terminé le mois dans le vert. Enfin, la saison des bénéfices par action a bien commencé. Sur le plan macroéconomique, la croissance économique américaine a été inférieure aux attentes, bien que s'élevant à +3,1 % en rythme annuel, et l'inflation est restée ferme. La révision à la hausse de l'inflation de base PCE au 1er trimestre 24 augmente le risque d'une plus grande patience de la part de la Fed dans sa séquence de réduction des taux. En revanche, les responsables de la BCE ont semblé de plus en plus convaincus de la nécessité d'une réduction des taux en juin, les dernières données sur l'inflation ayant montré des améliorations. En outre, les révisions des bénéfices se remettent de leurs creux et les principaux indicateurs macroéconomiques sont favorables. En Chine, la croissance du PIB pour le trimestre a dépassé les prévisions positives à 1,6 % en glissement trimestriel, grâce au secteur manufacturier. Une hirondelle ne fait pas le printemps, mais c'est un élément à surveiller pour la croissance mondiale. En termes de performances sectorielles, Avril a été un mois de « risk off » où les secteurs défensifs ont surperformé, à l'exception du secteur de la santé. Les secteurs des services publics et de l'énergie, dopés par les tensions géopolitiques, ont été les seuls à terminer en territoire positif. Les secteurs de la consommation de base et des services de communication ont surperformé, mais ont affiché des performances négatives, tout comme les matériaux, l'industrie et les services financiers. L'immobilier, la technologie et la santé ont clairement sous-performé. Au cours du mois, le fonds a enregistré une performance de -2.82% et le MSCI World ACWI de -2.29% en euros. En relatif le secteur de la santé a contribué positivement (~40bps) avec la bonne publication suite à la reprise des opérations électives de de Boston Scientific (+6%), dans les entreprises pharmaceutiques : Astrazeneca (+13%). Le secteur des matériaux est également un contributeur positif avec la bonne performance sur le mois d'Anglo American (+35%), Hitachi (+2%) et Schneider Electric (+3%). Dans le contexte de taux actuel, les financières Européennes sont également en hausse: Intesa Sanpaolo (+5%) et BNP Paribas (+3%). Le secteur des industriels est en positif également avec la bonne publication de Saint Gobain (+4%). En revanche, ce qui coûte sur le mois sont les secteurs de la consommation discrétionnaire avec la baisse de TJX (-6%) qui pâtit d'un contexte de marché moins favorable, l'absence d'Alphabet dans le secteur des services de communication ainsi que l'absence du secteur de l'énergie. Le secteur de l'IT coûte également en relatif par rapport à l'indice dû à la fois à la baisse de Tokyo Electron (-14%) et des mauvais résultats d'Accenture (-12%). Nous avons réduit une bonne partie de notre surpondération dans le secteur technologique, le repricing de la réduction de la Fed étant particulièrement fort pour ce secteur. Nous avons pris des bénéfices dans le secteur de la santé sur Abbvie (USA), Boston Scientific (USA) et vendu notre position sur Biogen (USA) après les résultats. Nous avons réduit notre position en Hitachi (Japon). Nous avons également vendu CNHI (USA) en raison du changement inattendu de CEO avant les 3 ans de son mandat et d'un cycle Ag toujours difficile. En revanche, nous avons acheté Bureau Veritas (France) et Prosus (Pays-Bas) et augmenté notre position dans Segro (Royaume-Uni), AMD (Etats-Unis) et Mizuho (Japon). Depuis que la Fed a « pivoté », les investisseurs ont cessé de se préoccuper de la macroéconomie pour se concentrer sur la dynamique des bénéfices. Certes, les baisses de taux pourraient être moins nombreuses qu'initialement prévues, mais les risques existentiels de récession, et/ou de menace de récession par la Fed via de nouvelles hausses, n'ont pas refait surface. Nous restons sur un chemin étroit : la combinaison de PMI en hausse et d'indicateurs avancés d'inflation « contenue » devrait permettre aux marchés de progresser au premier semestre 2024, mais inversement, l'angoisse d'un sursaut inflationniste n'a pas encore disparu définitivement. Les derniers chiffres démontrent que l'inflation s'entête à ne pas pouvoir baisser, alors que l'économie montre ici et là quelques signes de faiblesse. Le spectre de la stagflation est-il

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

de retour ?"

Mai 2024

"« Juste quand je pensais que j'étais sorti... ils me ramènent à l'intérieur ». La célèbre citation de Michael Corleone illustre bien le sentiment des investisseurs quant à l'échec de l'élargissement du marché en dehors de la technologie, puisque le secteur a encore dominé les performances ce mois-ci. Le mois de mai a été bon pour les actions dans toutes les grandes régions et les marchés flirtent à nouveau avec des records. La saison des résultats a été un point positif, tout comme les indices PMI aux États-Unis. Toutefois, les attentes de réduction des taux ont été écartées, car l'inflation ne diminue pas assez rapidement pour atteindre l'objectif des banques centrales. En outre, la dernière partie du mois a été freinée par l'essoufflement du thème de l'intelligence artificielle en tant que moteur et les bons résultats (soulageants) de Nvidia n'ont pas déclenché de ré-accélération. Sur le plan macroéconomique, le PIB américain a été révisé à la baisse à +1,3 %, contre +1,6 % précédemment, reflétant un ralentissement de la consommation des ménages. Le CPI global est resté stable à +2,7 % en glissement annuel et +0,3 % en glissement mensuel. En Europe, le PIB a augmenté de 0,3 % et la Commission européenne a maintenu ses prévisions de croissance pour l'année (+0,8 %) et pour 2025 (+1,5 %), confirmant l'expansion continue de l'activité économique. Le secteur privé a fait preuve d'une solide performance avec des PMI positifs (Services à 53,3 et Fabrication à 47,4). En ce qui concerne l'inflation, le CPI a augmenté de +2,6% pour le mois. En revanche, les politiques monétaires des banques centrales ont montré des disparités dans leurs approches pour l'avenir. Plusieurs représentants de la BCE se sont exprimés publiquement au cours du mois en faveur d'une première baisse des taux. Aux États-Unis, la FED a maintenu son statu quo, arguant du manque de progrès dans la lutte contre l'inflation qui semble plus « collante » que prévu. Les investisseurs espèrent maintenant une première baisse des taux en septembre. En termes de performance sectorielle, la technologie a une fois de plus dominé. En deuxième position, nous trouvons les services publics (oui, vous avez bien lu), qui ont été stimulés par la stabilisation des taux et la nécessité d'alimenter l'infrastructure de l'IA en cours de création. Les services de communication ont suivi de près, sous l'impulsion des États-Unis et de l'Asie. La partie cyclique du marché a sous-performé avec les matériaux, la consommation discrétionnaire et l'énergie. Ces deux derniers secteurs sont les seuls à avoir terminé dans le rouge. Au cours du mois, le fonds a réalisé une performance de +3,16% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de 2,49% en euros. L'allocation sectorielle a contribué positivement à la surperformance grâce à notre sous-pondération en énergie et à notre surpondération en technologie. Parmi les contributeurs positifs à la sélection de titres, le segment des semi-conducteurs a été le plus important avec Nvidia (USA) et Qualcomm (USA). Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, TJX (USA) et Renault (France) ont enregistré de bons résultats. Les valeurs industrielles ont poursuivi leur contribution positive ce mois-ci avec Saint Gobain (France) et Schneider (France). À l'inverse, les détracteurs de la performance sont venus du secteur de la santé, qui n'a pas eu les faveurs de l'environnement de risque, affectant les grandes sociétés pharmaceutiques telles que Merck (USA), Iqvia (USA) et Abbvie (USA). Dans le secteur des services de communication, Disney (USA) est à l'origine de la baisse de la performance, les fonds activistes ayant retirés leur participation après une tentative infructueuse de prise de contrôle. Le mois a été assez calme en termes de mouvements, au Japon, nous avons arbitré une partie de Hitachi pour Mitsubishi Electric. Aux États-Unis, nous avons vendu notre position en Broadcom car elle n'est plus évaluée par CDP et nous avons complété nos positions en Qualcomm et AMD. Nous avons réduit notre position en AstraZeneca car nous nous rapprochons de notre objectif de cours. Les perspectives restent globalement inchangées dans un contexte positif. Depuis le « pivotement » de la Fed, les investisseurs ont déplacé leur attention de la macroéconomie vers la dynamique des bénéfices. Certes, les baisses de taux pourraient être plus tardives (aux États-Unis qu'en Europe) et moins nombreuses qu'initialement prévu (de part et d'autre de l'Atlantique). L'angoisse d'une poussée inflationniste n'a pas encore définitivement disparu. Un « désancrage » des anticipations d'inflation pourrait donc être douloureux pour les marchés d'actions. En revanche, dans un scénario « Boucles d'or », un élargissement des révisions de bénéfices, conduisant à un « changement de leadership », permettrait une réappréciation des secteurs hors technologies et services de communication, jusqu'à présent délaissés."

Juin 2024

"Nous avons franchi le seuil de la demi-année et je ne peux résister à l'envie de citer la célèbre devise des prochains Jeux olympiques de Paris ""Citius, Altus, Fortius"". ""Citius"" (plus rapide), comme le changement du sentiment pour les actions européennes après que le président français a décidé d'appeler à des élections anticipées et a poussé les marchés des actions Euro dans le rouge pour le mois de juin. ""Altus"" (plus haut) pour les marchés américains qui ont atteint un nouveau sommet historique au cours du mois, stimulés par la fièvre de l'intelligence artificielle et sa vedette Nvidia. Le titre a contribué à 30 % du rendement total du S&P

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

500 au premier semestre. "Fortius" (plus fort) sont les prévisions de croissance du BPA en 2024, soutenues par une baisse de l'inflation, une croissance économique résiliente et des baisses de taux d'intérêt. Sur le plan macroéconomique, les données américaines ont stimulé l'enthousiasme des investisseurs avec un rapport sur le marché de l'emploi cohérent avec une normalisation (et non une détérioration), l'IPC a finalement baissé en glissement annuel et une réunion du FOMC légèrement hawkish qui a prévu une seule réduction des taux cette année. Dans la zone euro, la réduction de 25 points de base de la BCE n'a pas été accompagnée d'une orientation claire sur la trajectoire des taux à l'avenir, ce qui suggère une approche plus axée sur les données, tout comme la Fed. Ailleurs, au Royaume-Uni, la BoE a maintenu ses taux inchangés, tandis que la banque centrale suisse, la BNS, les a réduits de 25 points de base. Enfin, la production industrielle chinoise a été inférieure aux attentes et l'UE imposera des droits de douane plus élevés sur les véhicules électriques chinois à partir du 4 juillet prochain. Des représailles sont maintenant attendues. En termes de performances sectorielles, les trois secteurs les plus performants sont à nouveau ceux des "Magnificent 7" : tech. (Microsoft, Nvidia, Apple), les services de communication (Meta, Alphabet) et la consommation discrétionnaire (Amazon, Tesla). En revanche, les secteurs cycliques, sensibles aux taux d'intérêt et aux changements de politique ou de gouvernement, ont sous-performé, à l'instar des services publics, des matériaux et de l'industrie dans une moindre mesure. Au cours du mois, le fonds a réalisé une performance de +2,83% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de +3,55% en euros. L'allocation sectorielle a contribué positivement à la surperformance grâce à notre sous-pondération dans l'énergie, les matériaux et les biens de consommation de base. Parmi les contributeurs positifs à la sélection de titres, le segment des technologies et des logiciels a été le plus fort contributeur avec Service Now (USA) et Palo Alto (USA), mais il a été compensé par l'absence de notre thème Broadcom et la mauvaise performance de STMicroelectronics (France). Dans le secteur de la santé, Abbvie (États-Unis) et Novo Nordisk (Danemark) ont réalisé de bonnes performances, ce dernier ayant reçu l'autorisation de vendre son médicament contre l'obésité, Wegovy, en Chine. En revanche, le secteur de la consommation discrétionnaire a contribué négativement en raison de l'absence dans notre thème d'Amazon (USA) et de la mauvaise performance des entreprises françaises du secteur automobile telles que Renault (France). Au sein de ce secteur, Aptiv (USA) a été affecté par les prévisions négatives des analystes financiers concernant la demande. Enfin, le secteur des services de communication a été négatif avec la mauvaise performance de la plateforme Walt Disney (USA) et l'absence de notre thème d'Alphabet (USA) et de Meta (USA). Dans le secteur industriel, les entreprises françaises ont été affectées par l'actualité politique et ont entraîné la performance négative de la Compagnie de Saint Gobain, Vinci et Veolia dans les services publics. En termes de mouvements, nous avons initié de nouvelles positions dans Reckitt Benckiser (UK), Huntington Bancshares (USA) et Dell technologies (USA). Nous avons vendu Kerry Group, National Grid et Salesforce. Nous avons pris des bénéfices sur les valeurs technologiques et nous avons réduit notre exposition à la France. Les perspectives restent globalement inchangées avec une toile de fond positive. Depuis le "pivot" de la Fed, les investisseurs ont déplacé leur attention de la macroéconomie vers la dynamique des bénéfices. Les baisses de taux pourraient être plus tardives (aux États-Unis qu'en Europe) et moins nombreuses qu'initialement prévu (des deux côtés de l'Atlantique). Il est vrai que les investisseurs se concentrent désormais davantage sur la croissance que sur l'inflation. De nombreux secteurs du marché de moindre qualité et sensibles à l'économie sont restés à la traîne. C'est un signe que le marché se concentre davantage sur le ralentissement de la croissance et moins sur l'inflation et les taux d'intérêt. La sous-performance des petites capitalisations malgré la baisse des taux est un bon exemple de ce phénomène. Nous conservons notre parti pris pour la qualité en privilégiant l'efficacité opérationnelle et les révisions positives des bénéfices par action."

Juillet 2024

"La hausse des marchés actions mondiaux s'essouffle au mois de juillet (MSCI ACWI +0.64%). Sous la surface les marchés actions connaissent un fort mouvement de rotation alimenté par la décélération de l'inflation et une détente du marché du travail : les grosses capitalisations boursières offrant une bonne visibilité sur la croissance de leurs résultats (mais aussi très détenues et bien valorisées) sont vendues au profit des sociétés bénéficiant de la baisse des taux. La Fed a en effet pris note de ce mouvement de désinflation et de la dégradation du marché du travail et le marché anticipe désormais deux à trois baisses de taux d'ici la fin de l'année. Les marchés commencent aussi à s'interroger sur le résultat des élections américaines : suite à la tentative d'assassinat de Donald Trump on a notamment vu les financières et les pétrolières surperformer, ce mouvement s'atténuant suite à la nomination de Kamala Harris comme candidate pour le parti démocrate. Par ailleurs, la saison des résultats, bien que globalement bonne, déçoit avec deux cas de figure : 1/des sociétés très détenues qui, même si elles battent les attentes des analystes, n'offrent pas de perspectives à la hauteur des attentes très élevées des investisseurs et 2/ des sociétés cycliques dont la reprise ne se matérialise pas,

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

notamment dans la chimie et les semi-conducteurs analogiques. Ce mois-ci, ce sont donc les secteurs bénéficiant d'une détente des conditions financières et/ ou présentant des caractéristiques défensives qui surperforment : l'immobilier (+5.4%), les utilities (+5.2%), les financières (+4.4%) et le secteur pharmaceutique (2.4%), alors que le secteur de la technologie et des media sous-performent (-3.1% et -5.1% respectivement), notamment plombé par les 7 magnifiques et autres grosses capitalisations très détenues. A noter, la sous-performance marquée des semi-conducteurs (-6.4%) dans la lignée de Nvidia (-6.2%). La performance du fonds est stable contre une hausse de 0.6% pour à l'indice MSCI ACWI. Le secteur de la technologie contribue à peser sur la performance du fonds à hauteur d'environ 1.1% notamment en raison de la baisse de STM suite à son profit warning lié à la faiblesse des commandes industrielles et automobiles. Le fonds subit aussi le mouvement de rotation en dehors de Microsoft, Nvidia, AMD, ASMI et TSMC. Le secteur de la santé ne rapporte quasiment rien au fonds malgré la bonne tenue du secteur en raison d'un mauvais choix de titres : Novo Nordisk sous-performe en raison de craintes concurrentielles de la part de Roche dont les données de l'étude de phase 1 de son GLP1 sont prometteuses, alors que les résultats de Merck inquiètent par rapport au potentiel de croissance du vaccin Gardasil (papillonna virus) en Chine. Enfin, dans le secteur industriel, les inquiétudes en amont des résultats de Siemens (-2.5% en raison de craintes que les commandes d'automatisation ne repartent pas en Chine), les résultats seulement en ligne de Waste Management (-5.9%) et les prises de profit sur Hitachi (-3.3%) ont pesé. Le fonds a en revanche bénéficié de sa surpondération au secteur des utilities qui bénéficient de la détente des taux et d'une bonne tenue de la demande d'électricité. Nous avons aussi bénéficié de notre sous-pondération aux grandes capitalisations boursières des médias (Meta, Alphabet, Netflix.) qui ont été vendues dans le cadre de la rotation de marché, et d'un bon choix de titres dans le secteur bancaire. Suite à la publication d'un CPI (consumer price index) plus bas que prévu le 11 juillet, nous avons pris des profits sur le secteur des semi-conducteurs et réinvesti dans les financières et la consommation stable (nouvelle position dans ABInbev). Nous avons aussi initié une nouvelle position dans Hubspot suite à la baisse du titre sur la nouvelle que Google ne cherchait plus à les racheter. Sur le plan géographique nous avons réduit le Japon (hausse des taux attendue de la Banque du Japon) au profit de la France (baisse du risque politique). Les signes de ralentissement (croissance et inflation) se multiplient, ce qui nous amène à rebalancer le portefeuille vers des secteurs sensibles à la baisse des taux et/ ou défensifs. Par ailleurs, la correction du secteur technologique qui offre toujours une croissance visible, offre des points d'entrée intéressants. Nous maintenons donc un positionnement équilibré, légèrement plus défensif."

Août 2024

"Les deux premières semaines du mois d'août se sont déroulées en dents de scie, en baisse puis en hausse, laissant derrière elles des « aïes » et des « cris d'effrois » et, une fois la poussière retombée, le « Rage against the AI machine » s'est mis en place sur les doutes du déploiement de l'utilisation de l'AI. La séquence du mois peut être résumée comme suit : Des données décevantes sur l'emploi aux États-Unis le 2 août ont suscité la crainte d'un atterrissage brutal, ce qui a entraîné une réévaluation de la trajectoire de baisse des taux américains et une baisse du dollar, augmentant la volatilité qui a déclenché un dénouement du carry trade sur le yen, obligeant la BoJ à suspendre sa politique, ce qui a finalement permis d'atténuer la volatilité. À partir de là, les investisseurs ont acheté la baisse. La reprise complète s'est produite au cours de la dernière partie du mois, grâce à de bonnes données économiques américaines, avec de solides données sur l'emploi, une inflation plus modérée et des paroles rassurantes de la part du président de la Fed, M. Powel, lors de son discours de Jackson Hole. Sur le plan macroéconomique, le marché de l'emploi américain a enregistré une nouvelle hausse du taux de chômage, qui a atteint 4,3 % en juillet contre 4,1 % précédemment. La création d'emplois a été surestimée entre mars 2023 et mars 2024. Ce ne sont pas 2,9 millions d'emplois qui ont été créés, mais 2,1 millions. L'indice ISM manufacturier de juillet reste en contraction à 46,8 (-1,7 pts), tandis que l'indice ISM des services revient en territoire d'expansion à 51,4 (+2,6 pts). Les ventes au détail du mois de juillet ont bien résisté, avec une consommation en hausse de +1,0 % sur le mois (+0,4 % hors automobile). Dans la zone euro, la désinflation s'est accélérée en août, principalement grâce à des effets de base favorables des prix de l'énergie. L'inflation totale dans la zone euro est passée de 2,6 % en juillet à 2,2 % en glissement annuel. Le compte rendu de la dernière réunion de la BCE montre que les responsables de la politique monétaire ne jugent pas nécessaire de procéder à de nouvelles baisses de taux. La BoJ, quant à elle, fait de nouveau allusion à une hausse des taux. En termes de performances sectorielles, c'est un environnement « risk off » qui a prévalu en août, avec une surperformance des secteurs de l'immobilier, de la santé et de la consommation de base. En revanche, l'énergie, la consommation discrétionnaire et les matériaux, secteurs sensibles à l'économie, ont sous-performé. La technologie a également sous-performé. Curieusement, les valeurs financières et industrielles ont également surperformé, bien qu'elles soient sensibles au cycle économique. On peut donc se demander si la chute du début de mois n'est pas le résultat d'un dénouement

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

partiel d'un marché surexploité et surévalué. Au cours du mois, le fonds a réalisé une performance de +0,23% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de +0,24% en euros. L'allocation sectorielle a contribué positivement à la surperformance grâce à notre sous-pondération dans l'énergie et à notre surpondération dans la santé. Parmi les contributeurs positifs à la sélection de titres, dans le secteur de la santé, on trouve les grandes sociétés pharmaceutiques avec Astra Zeneca (Royaume-Uni), Sanofi (France) et Merck Inc. (États-Unis). Dans le secteur de la technologie, la contribution positive de Marvel Technologies (USA) après une bonne série de résultats et notre sous-pondération dans le hardware qui sous-performe. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, l'absence de notre univers d'investissement (Amazon (USA) et Tesla (USA)) a contribué positivement à la performance relative, tout comme les bons résultats de TJX (USA). A l'inverse, notre exposition au Japon a contribué négativement, en raison du dénouement du carry trade. Dans les financières, avec Mizuho et dans les industrielles avec Kurita Waters et Mitsubishi Electric. En termes de mouvements, nous avons vendu notre position dans Tokyo Electron (Japon) et réduit Kurita waters (Japon) en réinvestissant le capital dans la technologie avec Qualcomm (USA) et AMD (USA). Nous avons également réinitialisé une position en Eaton (USA) car il est bien positionné dans la chaîne de valeur de l'électrification et sa valorisation a diminué. La saison des bénéfices a été plutôt bonne aux États-Unis et un peu décevante en Europe, mais l'environnement reste globalement positif. Pour l'exercice en cours, la croissance du BPA est désormais attendue à +10,1 % aux États-Unis (+8,5 % hors technologie) et à +3,9 % en Europe. Pour 2025, les prévisions sont respectivement de +15,1% et +10,3%. Comme nous l'avons dit le mois dernier, la croissance est désormais la principale préoccupation des investisseurs. Le mois à venir est saisonnièrement faible pour les actions et la première semaine de septembre commence avec des chiffres économiques américains clés - ISM manufacturier, Beige book, NFP - qui donneront le ton. Ensuite, tous les regards se tourneront vers le FOMC. Le marché table actuellement sur une réduction de 25 points de base, dans le cadre d'un scénario « Boucle d'or ». Toutefois, une réduction de 50 points de base est également possible et enverra un message négatif sur l'état actuel de l'économie américaine, que les marchés financiers mondiaux n'ont pas pris en compte. Nous conservons notre biais pour la qualité et l'efficacité opérationnelle, mais nous ferons preuve d'agilité dans cet environnement."

Septembre 2024

"Septembre a commencé sur un mauvais pied pour les actifs risqués, mais comme le groupe « Earth, Wind and Fire » l'ont chanté dans « Remember », il peut arriver que Septembre « n'ait jamais eu de jours nuageux ». Les espoirs d'un atterrissage en douceur ont alimenté la reprise des marchés en attendant la décision de la Fed de réduire les taux. Celle-ci s'est décidée pour une baisse de 50pbs et, loin de paniquer (comme nous le pensions !), elle a été acceptée sans hésiter par les marchés financiers. Cette baisse de taux plus importante que prévue était un « recalibrage » de la politique monétaire pour l'adapter à une économie dans laquelle les pressions sur les prix (inflation) s'atténuent tandis que la demande du marché du travail se refroidit. Les derniers jours de septembre ont été stimulés par l'Asie. La Chine a lancé ce qui semble être un plan déterminé pour relancer son économie, en utilisant à la fois la politique monétaire et budgétaire. Peu ou pas de détails ont été donnés sur cette dernière partie. Les opinions sont assez divergentes au moment de la rédaction de ce commentaire mensuel, mais nous avons le sentiment que cela peut changer la donne. Sur le plan macroéconomique, les indices PMI ont déçu partout, notamment du côté de l'industrie manufacturière et des nouvelles commandes. Les données sur le travail prendront encore plus d'importance dans les semaines/mois à venir. L'inflation a été une nouvelle fois plus faible que prévu quelles que soient les régions, ce qui joue là encore en faveur d'un nouvel ajustement des taux par les banques centrales. Cependant, la Banque du Japon se démarque du lot et a maintenu ses taux stables sans donner d'indications prospectives explicites, mais sans dissiper la crainte d'un raffermissement du yen à court terme. En termes de performance sectorielle, les derniers jours de septembre ont été clairement tirés par la Chine, ce qui a déclenché l'un des rallies de contre-tendance des plus violents en Chine que je n'ai jamais vu. Cette évolution a été précédée par la baisse des taux de la Fed et une pentification de la courbe des rendements. L'énergie, les soins de santé et les biens de consommation de base ont sous-performé. Les secteurs sensibles à l'économie chinoise, la consommation discrétionnaire, les matériaux et les services publics, ont surperformé, tout comme les secteurs sensibles aux baisses de taux, les services de communication et l'immobilier. Industriels et technologiques étaient au milieu du peloton ce mois-ci. Sur le mois, le fonds a réalisé une performance de +0,78% et l'indice MSCI World ACWI de +1,48% en euros. L'allocation sectorielle a contribué positivement à la surperformance grâce à notre sous-pondération de l'énergie et notre surpondération des services publics. L'allocation régionale a également été négative, car nous n'avons aucune exposition à la Chine, ce qui a coûté près de la moitié de la sous-performance en termes relatifs. Toutefois, la sélection de titres s'est révélée nettement négative. Parmi les contributeurs positifs à la sélection de titres, les sociétés exposées aux énergies renouvelables dans les

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

services publics comme Orsted (Danemark), National Grid (Royaume-Uni) et EDP (Portugal) ont bien performé. Une autre contribution positive est venue du secteur immobilier avec des développeurs de centres de données comme Digital Realty Trust (États-Unis) et les assureurs dans les Financières. À l'inverse, la consommation discrétionnaire a été la plus mauvaise contribution, avec une forte sous-performance de l'automobile (Renault (France)) et une forte surperformance de Tesla (États-Unis), qui ne fait pas partie de notre univers d'investissement. Dans le secteur de la santé, les grandes sociétés pharmaceutiques menées par Novo Nordisk (Danemark) avec des développements de médicaments décevants, Astrazeneca (Royaume-Uni) et IQVIA (États-Unis) ont été les pires contributeurs. Enfin, Meta (États-Unis) et Tencent (Chine) qui ne font pas partie de notre univers d'investissement, ont réalisé de solides performances et ont contribué négativement à notre performance relative. En termes de mouvements, nous avons réalisé quelques d'arbitrages dans la Santé, suite à l'exclusion de UnitedHealth (USA) sur les controverses naissantes. Nous avons pris des bénéfices de Boston Scientific (États-Unis) et réinvesti dans Elevance Health (États-Unis) et Pfizer (États-Unis). Nous avons également réduit notre exposition sur Nomura Research Institute (Japon) et Emerson (USA). Dans le secteur Tech., nous sommes passés d'ASMI (Pays-Bas) à ASML (Pays-Bas) et avons renforcé notre position dans Qualcomm (USA), Hubspots (USA) et Anheuser (Belgique) dans la consommation. En ce qui concerne les trois prochains mois, nous avons encore quelques obstacles devant nous ; avec les élections américaines dans un mois, les résultats/orientations du troisième trimestre et les prochaines réunions des banques centrales dirigées par la Fed. Si les données économiques s'affaiblissent sensiblement au cours des prochains mois, de nouvelles réductions de la Fed ne seront pas nécessairement utiles à temps en raison du décalage de leur impact sur l'économie. Et si les données restent solides, la politique de la Fed aura tout le temps de s'ajuster. Ce sont les données, et non la prochaine action de la Fed, qui sont les plus importantes à l'heure actuelle. Même si nous sommes de plus en plus constructifs sur les valeurs cycliques, nous attendons des signes clairs de stabilisation, notamment de la part de la Chine. Dans ce contexte, nous maintenons notre parti pris de qualité avec efficacité opérationnelle, mais serons agiles dans cet environnement."

Octobre 2024

"Après un bon début de mois, dû à un bon démarrage de la saison des résultats trimestriels américains, et alors que la volatilité s'est limitée aux taux et aux devises, les marchés boursiers mondiaux ont terminé principalement dans le rouge. Les rendements obligataires sont passés de 3,6 % à 4,30 % en seulement cinq semaines et la résistance des marchés d'actions face à ce mouvement était assez extraordinaire au début du mois. Toutefois, les derniers jours ont changé la donne et les actions ont abandonné la plupart de leurs gains aux États-Unis et dans l'UE, où de nombreuses entreprises ont publié des résultats et des prévisions négatifs, tandis que l'Asie a connu des résultats mitigés. La hausse des rendements obligataires américains a été attribuée à la solidité des données économiques et à l'émergence du « Trump Trade » en raison de la probabilité d'une victoire de Trump aux prochaines élections américaines. Sur le plan macroéconomique, nous avons constaté une divergence entre les deux côtés de l'Atlantique. Du côté américain, les données économiques ont été solides, avec un marché du travail stable, un processus de désinflation en cours et une croissance solide du PIB de 2,8 %. Du côté de l'UE, l'indice des directeurs d'achat a indiqué une baisse de l'activité et une stabilisation de l'inflation (+2% en glissement annuel) et alors que le PIB était supérieur au consensus à +0,4% contre 0,2%, le FMI a revu à la baisse (-30bps) ses prévisions de croissance à +1,2% en raison de la situation de l'Allemagne. En termes de performances sectorielles, les acteurs du marché ont commencé à prendre en compte la victoire de Trump. Les valeurs financières ont été le secteur le plus performant (la déréglementation fait partie du programme de Trump), mais elles ont également bénéficié d'une solide saison de bénéfices. Les services de communication, l'énergie et la technologie ont tous affiché des performances positives. Les matériaux, les biens de consommation de base et les soins de santé ont été les moins performants, car ils sont sensibles aux tarifs douaniers et exposés à un dollar fort. Au cours du mois, le fonds a enregistré une performance de +0,02% et le MSCI World ACWI une performance de +0,49% en euros. L'allocation sectorielle a contribué positivement avec notre surpondération dans la technologie et notre sous-pondération dans les secteurs exposés à la consommation. En revanche, la sélection des titres a été nettement négative. Parmi les contributeurs négatifs à la sélection de titres, dans le secteur financier, S&P Global (USA) a sous-performé malgré de bons résultats en raison du ralentissement de sa division Market Intelligence. En outre, Prudential plc (UK) a subi des prises de bénéfices suite à l'absence de nouvelles concernant le plan de relance chinois. Dans le secteur de la santé, IQVIA (États-Unis) a battu le consensus mais a revu ses prévisions à la baisse en raison de l'annulation d'un important programme, tandis que Merck (États-Unis) a revu à la baisse ses prévisions pour l'ensemble de l'année. Dans le secteur des services publics, National Grid (Royaume-Uni) et EON (Allemagne) ont été affectés par la hausse des taux d'intérêt et le

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

commerce de Trump. En termes de mouvements, nous avons procédé à des arbitrages dans le secteur technologique, en prenant des bénéfices sur les semi-conducteurs (AMD) et les équipements (ASML) pour réinvestir dans le secteur des logiciels. Nous avons également pris des bénéfices sur les valeurs industrielles en réduisant notre exposition à Hitachi (Japon) et sur les valeurs de santé avec Boston Scientific (USA) et nous avons vendu notre position sur Elevance Health (USA). Nous avons réinvesti une partie du produit de la vente dans Pfizer (USA) et McKesson (USA). À la veille de l'une des élections américaines les plus serrées et probablement les plus disputées de tous les temps, d'une forte hausse des rendements après la baisse des taux de la Fed et d'un rallye qui a poussé de nombreux indices boursiers vers de nouveaux records, ainsi que d'autres actifs tels que l'or, il est un peu plus difficile de se montrer constructif à l'égard des actifs à risque. Toutefois, une économie robuste associée à des baisses de taux devrait l'emporter sur la volatilité liée aux élections américaines et sur les craintes d'une spirale du déficit (qui, dans l'esprit des investisseurs, est quelque chose de plus long terme). Si la macroéconomie et les discours peuvent aider les marchés, ce sont en fin de compte les bénéfices qui les font bouger. Et s'ils ont été décevants en Europe, ils ont été très bons aux États-Unis, une fois de plus la région la plus performante cette année."

Novembre 2024

"America Maxima ! L'élection la plus attendue de cette année, qui en comptait un peu plus de 60, a donné ses résultats et les États-Unis d'Amérique ont choisi Donald Trump pour leur prochain président. De plus, contre toute attente, les Républicains ont tout gagné : la présidence, la Chambre des représentants et le Sénat. Ce résultat a déclenché un rallye sur les marchés, les investisseurs pariant sur les propositions de réduction d'impôts et de déréglementation qui soutiendraient les bénéfices des entreprises et la croissance économique. Les marchés américains ont de nouveau enregistré de bonnes performances mensuelles, surpassant l'Europe. Les marchés européens ont terminé en ordre dispersé alors qu'ils évaluaient les conséquences de la menace de tarifs douaniers de la nouvelle administration américaine. En outre, les plus grandes économies européennes étaient sous les feux de la rampe, l'Allemagne convoquant des élections anticipées et la France gérant une crise budgétaire qui a débouché sur une crise politique. Sur le plan macroéconomique, les données économiques aux États-Unis ont été solides, avec un marché du travail stable, une stabilisation de l'inflation et une forte confiance des consommateurs. L'optimisme n'était pas de mise dans l'Union européenne : l'inflation est passée de 2 % à 2,3 % ce mois-ci, les indices PMI de novembre ont été inférieurs aux attentes et ont atteint un nouveau plancher. Il n'est donc pas surprenant que la confiance des consommateurs soit également en baisse. En Chine, le plan de relance lancé en octobre a montré quelques signes avant-coureurs avec une production industrielle en hausse de +5,3 % en octobre. En termes de performances sectorielles, les valeurs cycliques et les valeurs financières ont surperformé, la consommation discrétionnaire et les valeurs financières étant en tête de peloton. En particulier, l'automobile (Tesla en hausse de +42% !) et les services financiers en raison d'une déréglementation potentielle. Les secteurs de l'énergie, de la technologie et de l'industrie ont été parmi les plus performants. En revanche, les secteurs des matériaux, de la santé et les services publics ont sous-performé. En raison de la baisse des tarifs pour les premiers et de la réforme des soins de santé pour les seconds. Sur le mois, le fonds a réalisé une performance de +6,84% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de +6,63% en euros. L'allocation sectorielle a contribué négativement en raison de notre surpondération dans le secteur de la santé. En revanche, la sélection des titres a été nettement positive. Parmi les contributeurs positifs de la sélection de titres, dans le secteur technologique, le segment des logiciels a bien contribué avec les bons résultats de Hubspots (USA) et ServiceNow (USA). Dans le secteur industriel, Emerson (USA) a été le meilleur contributeur avec la révision à la hausse de ses prévisions de revenus pour l'année prochaine. Dans le secteur des médias, Disney (USA) a revu ses prévisions à la hausse, au-delà du consensus. En revanche, dans le secteur de la santé, les grandes sociétés pharmaceutiques ont de nouveau sous-performé, quelle que soit la région, Abbvie (États-Unis), Sanofi (France) et Pfizer (États-Unis) ont été les principaux contributeurs négatifs, à la fois en raison de la réforme potentielle des soins de santé aux États-Unis et en tant que secteur de financement pour les investisseurs qui se replient sur des secteurs plus sensibles à la conjoncture. Les services publics ont également sous-performé, dans le prolongement du mouvement du mois dernier, en raison de la hausse des prix et des élections américaines. En termes de mouvements, nous avons investi dans Intuit (USA) et First Solar (USA) afin d'augmenter notre exposition aux États-Unis et dans des sociétés à l'abri des menaces tarifaires. Nous avons pris nos bénéfices sur Marvell Technologies (USA) et réduit nos positions sur Intesa (Italie), ASML (Pays-Bas) et Burberry (Royaume-Uni). À l'approche du dernier mois de l'année, le proverbial rallye du Père Noël s'amorce aux États-Unis et, malgré les risques inflationnistes que les décisions de la nouvelle administration peuvent représenter, il faudra peut-être quelques années avant qu'ils ne se répercutent sur l'économie. L'Europe doit se ressaisir si elle veut rester dans la compétition mondiale. Quant à la Chine, elle

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

n'a toujours pas trouvé le moyen de sortir d'une croissance molle."

Décembre 2024

"En cette fin d'année, si je devais résumer en un mot ce qui s'est passé sur les marchés financiers des deux côtés de l'Atlantique, ce serait « Exceptionnel » pour les États-Unis et « résilience » pour l'Europe. Même si nous sommes tous habitués aux superlatifs américains, 2024 a été exceptionnelle en termes de croissance du PIB, de performance financière (+23,3 % pour le S&P 500 contre +24 % en 2023 !) et de domination technologique (déploiement de l'intelligence artificielle). Quant à l'Europe, malgré l'immobilisme politique de ses 2 principaux moteurs (France et Allemagne), l'UE a réussi à maintenir sa croissance dans les chiffres noirs. Quant au proverbial Père Noël, il est passé à côté de notre cheminée, puisque le mois de décembre a été le plus mauvais de l'histoire en termes de profondeur de marché, alors que les indices boursiers sont restés proches de leurs plus hauts niveaux historiques. Sur le plan macroéconomique, les données économiques aux États-Unis ont bénéficié d'une bonne croissance, de ventes au détail plutôt rassurantes et d'un taux de chômage stable. L'inflation avec le rapport PCE a amené le chiffre principal à 2,4% en glissement annuel contre 2,5% pour le consensus. Les données macroéconomiques ont été plus difficiles en Europe, les titres négatifs se concentrant sur le marché de l'emploi au Royaume-Uni, l'inflation plus élevée que prévu au Royaume-Uni et l'indice IFO du climat des affaires en Allemagne qui a atteint son plus bas niveau depuis Covid. Les indices PMI nationaux sont restés stables et conformes à une croissance faible mais positive. En termes de performances sectorielles, ce mois-ci a connu le retour d'une concentration extrême et a rappelé 2023, avec les 7 Magnifiques aux commandes, ne laissant aucune place au reste du marché. Ainsi, les services de communication (Meta, Alphabet), la consommation discrétionnaire (Amazon, Tesla) et la technologie ont été les seuls secteurs à afficher une performance positive ce mois-ci. À l'autre bout du spectre, les matériaux, l'énergie et l'immobilier ont été les moins performants, chutant de plus de 5 % au cours du mois. Tout cela en raison des inquiétudes croissantes concernant les tarifs douaniers, la hausse des taux et la baisse de la demande. Sur le mois, le fonds a réalisé une performance de -1,62% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de -0,42% en euros. L'allocation sectorielle a contribué positivement avec notre surpondération dans la technologie et notre sous-pondération dans l'énergie. En revanche, la sélection des titres a été nettement négative et, en termes relatifs, a été largement influencée par l'absence de certains « 7 Magnifiques » dans notre univers d'investissement. Parmi les contributeurs positifs à la sélection de titres, Burberry (Royaume-Uni) a poursuivi son rebond suite à l'annonce de sa nouvelle stratégie, Renault (France) et BMW (Allemagne) ont récupéré de leurs plus bas. Intesa SanPaolo (Italie) a été au centre de nombreuses nouvelles en tant que consolidateur du secteur bancaire européen. ServiceNow (USA) et TSMC (Corée) dans le secteur des technologies. Les bonnes performances n'ont pas compensé l'absence de Broadcom (USA). De plus, les résultats décevants de Synopsys (USA) ont contribué négativement. Parmi les 7 valeurs qui ne font pas partie de notre univers d'investissement, dans les services de communication, les performances d'Alphabet (USA) et de Meta (USA) ont coûté -41bps à notre performance relative. De même, dans le secteur de la consommation discrétionnaire, Tesla (USA) et Amazon (USA) ont coûté -50bps. En outre, Home Depot (USA) a revu à la baisse ses prévisions pour l'année prochaine en raison de préoccupations d'ordre macroéconomique. En termes de mouvements, nous avons vendu notre position dans BNP Paribas (France) et investi dans Santander (Espagne) et Barclays (Royaume-Uni). Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, nous avons vendu Toyota (Japon) et acheté LVMH (France). Nous avons également pris des bénéfices sur les logiciels avec Hubspot (USA) et Palo Alto (USA) et initié une position dans First Solar (USA). Le multiple à terme du S&P 500 a augmenté de +3 tours cette année, même s'il semble de plus en plus que le taux réel à 10 ans pourrait rester élevé (au-dessus de 2%). La combinaison d'un multiple et d'un taux d'actualisation plus élevés signifie que nous devons faire des hypothèses plus agressives sur la croissance des bénéfices réels ou sur la prime de risque des actions pour que tout s'équilibre. D'autant plus que nous approchons de la zone d'euphorie des valorisations ! L'hypothèse du début de l'année est celle d'un environnement macroéconomique relativement bénin, du moins aux États-Unis, car la Fed est bienveillante, la nouvelle administration est perçue comme favorable à la croissance et, pendant la majeure partie de l'année, les données ont soutenu un scénario « Boucles d'or ». Bientôt, les préoccupations se tourneront vers le jour de l'investiture du président Trump, les prochaines élections allemandes en février et les prix de l'énergie, le gaz russe ayant cessé d'être acheminé vers l'Europe via l'Ukraine à la suite de l'expiration d'un accord de transit."

Janvier 2025

"Janvier 2025 devient avec une température moyenne de 13,23 °C « le dix-huitième des dix-neuf derniers mois pour lequel la température moyenne de l'air à la surface du globe a dépassé de plus de 1,5 °C le niveau

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

préindustriel », à 13.23°, note l'observatoire européen Copernicus. Cette tendance préoccupante montre le retard pris par les pays développés dans leur engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour tenter de limiter les changements climatiques et écosystémiques induits par ce réchauffement de la planète. Les marchés actions repartent à la hausse en janvier soutenus par le dégonflement des craintes sur les droits de douanes et sur le déficit budgétaire américain. Le mois aura surtout été marqué par une forte rotation du secteur de la technologie vers celui des media déclenché par l'émergence de Deepseek, un modèle d'intelligence artificiel plus efficace et moins coûteux que les modèles existants. En effet, si l'efficacité des modèles d'intelligence artificielle s'améliore de manières significative, cela peut remettre en cause la durée du cycle d'investissement dans les data centers auquel beaucoup de sociétés technologiques et industrielles sont exposées. A contrario, des modèles d'IA plus efficaces vont faciliter l'adoption de l'IA et favoriser les sociétés de logiciel et d'internet. Reflétant cette logique, le secteur technologique s'inscrit ainsi en baisse de 1.5% en janvier alors que le secteur des media (Meta, Alphabet) affiche la plus forte hausse avec une progression de 8.3%. Dans ce contexte, le fonds progresse moins que l'indice en raison de son exposition à l'infrastructure des data center d'intelligence artificielle (Nvidia, Digital Reality, Eaton & Schneider), et, surtout, de sa sous-exposition au secteur des media (Meta, Alphabet). Nous avons aussi été impactés par les résultats décevants de Microsoft et ServiceNow dans les logiciels. Tout ceci a été en partie compensé par notre exposition aux banques, aux sociétés de services informatiques (Nomura Research Institute, Accenture) et par un bon choix de titres dans le secteur industriel (Siemens, Waste Management et Parker Hannifin). Le consommateur américain semble très solide en ce début d'année mais les premières indications des sociétés industrielles sont prudentes. L'environnement de taux reste élevé aux Etats-Unis et la visibilité est faible tant d'un point de vue géopolitique qu'économique (ampleur et impact des droits de douanes / dépenses fiscales). Nous maintenons notre positionnement sur des entreprises de qualité et notre profil sectoriel diversifié. 2025 commence de façon préoccupante pour la planète : incendies à Los Angeles, tremblements de terre en Grèce, inondations en Europe. Les signaux d'alerte se multiplient. La fragilisation des infrastructures, notamment de transport et de traitement des eaux, ouvre un potentiel important pour beaucoup des sociétés de notre univers, et de façon plus optimiste, la perspective d'une possible paix entre l'Ukraine et la Russie plus tard dans l'année pourrait redynamiser une économie européenne un peu atone. Les thématiques d'investissement pour la construction d'une économie plus durable restent donc très favorables."

Février 2025

"L'imprévisibilité et l'instabilité ont été au cour des premières décisions prises par la nouvelle administration américaine. Cela a déclenché une baisse des marchés financiers à l'échelle mondiale, et plus particulièrement aux États-Unis. Les manchettes sur les tarifs douaniers n'ont pas aidé à améliorer le sentiment et les données macroéconomiques ont eu un goût de stagflation. Cette inquiétude concernant la croissance a déclenché un mouvement de liquidation qui a touché les marchés et les actions les plus performants jusqu'à présent. En revanche, en Europe, la perspective d'un cessez-le-feu en Ukraine et d'un possible assouplissement des règles budgétaires des membres de l'UE a déclenché un rallye et l'Europe a enregistré un deuxième mois consécutif dans les chiffres noirs. Sur le plan macroéconomique, les tarifs douaniers et la politique étrangère commencent à faire apparaître quelques fissures dans l'économie américaine. En février, la confiance des consommateurs s'est détériorée (98,3 contre 102,7 attendus), le PMI des services s'est contracté (49,7 contre un consensus de 53,0), les ventes au détail ont manqué les prévisions (-0,9% contre -0,2%) tandis que l'inflation a repris de la vigueur (IPC à 0,5% en janvier sur une base mensuelle, contre des prévisions de 0,3%). En revanche, dans la zone euro, le PMI manufacturier a dépassé les attentes du consensus (47,3 contre 46,9), l'inflation est conforme aux attentes (IPC et IPC de base conformes au consensus, à 2,5 % et 2,7 % sur une base annuelle), et la confiance des consommateurs et des entreprises s'améliore sensiblement sur le mois (96,3 contre un consensus de 96,0 et après 95,3). Enfin, la victoire de la CDU/CSU de Friedrich Merz aux élections fédérales allemandes et les perspectives d'augmentation des dépenses publiques sur des thèmes stratégiques (augmentation des budgets de défense ou plan d'investissement français pour l'IA) ont été bien accueillies par les marchés. En termes de performances sectorielles, un certain nombre de thèmes et de rotations ont été à l'œuvre, avec un désengagement des valeurs cycliques au profit des valeurs défensives. Ainsi, les secteurs de la consommation de base, de l'immobilier et de l'énergie ont été les plus performants ce mois-ci, tandis que les secteurs de la consommation discrétionnaire, des services de communication et de la technologie sont restés à la traîne. Il ne faut pas oublier que les trois secteurs les plus mauvais abritent ce que l'on appelle la « Magnificent 7 » cap ». La saison des bénéfices pour le dernier trimestre 2024 a été bonne des deux côtés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, 75% des entreprises ont battu le consensus sur les bénéfices par action, et 57% des entreprises de l'UE l'ont fait. Toutefois, les prévisions pour le premier trimestre étaient dans l'ensemble prudentes en raison du manque de visibilité sur les tarifs douaniers. Il semble

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

qu'un point d'inflexion ait été atteint avec une tendance à la baisse aux États-Unis et une tendance à la hausse dans l'UE. Sur le mois, le fonds a réalisé une performance de +0,59% et le MSCI World ACWI a réalisé une performance de -0,65% en euros. L'allocation sectorielle a contribué négativement avec notre sous-pondération dans l'énergie et les biens de consommation de base. En revanche, la sélection des titres a été nettement positive. Parmi les contributeurs positifs, le secteur financier a été le plus performant grâce à Intesa SanPaolo (Italie) et Banco Santander (Espagne), grâce à de bons résultats trimestriels et à des taux d'intérêt stables en Europe. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, le segment automobile a été le deuxième meilleur contributeur grâce à Renault (France) et BMW (Allemagne). L'absence de Meta (USA) et Tesla (USA) de notre univers d'investissement a également été positive en termes relatifs pour la performance. A l'inverse, le segment Tech. a été le plus mauvais contributeur avec la chute des segments Software et Semis qui ont été impactés par la baisse du carnet de commandes de TSMC (Taiwan) et la communication de Microsoft (USA) sur le développement de ses centres de données. En termes de mouvements, nous avons ajouté Novo Nordisk (Danemark), Renault (France), Publicis (France) et Barclays (Royaume-Uni). Nous avons réduit nos positions en Merck (USA), Banco Santander (Espagne) et vendu notre position en Vodafone (UK). Le mois dernier, dans ce rapport mensuel, nous disions que les valorisations étaient élevées et que la croissance des bénéfices par action devait être au rendez-vous pour maintenir ce niveau. Il est clair que cette prime de valorisation de plus en plus importante commence à s'inverser aux États-Unis. Le premier mois du président Trump a été très chargé et ses nouvelles politiques auront sans aucun doute un impact important sur les entreprises et les citoyens américains, mais aussi sur le reste du monde. En fait, le scénario « Boucles d'or » que nous envisagions le mois dernier s'est transformé en un scénario de stagflation plus sombre. Qui peut alors mener la croissance mondiale ? L'UE doit se ressaisir et l'Allemagne, qui pourrait modifier ses règles en matière de dépenses fiscales, pourrait ramener un peu de croissance en Europe. Nous maintenons notre position actuelle, avec une tendance à pencher du côté de la qualité et de la faible volatilité."

Mars 2025

"No Gain. Just pain! Les actions américaines ont poursuivi leur baisse en mars, suivies par les actions européennes, qui sont passées dans le rouge pour la première fois depuis décembre. L'euphorie suscitée par l'exceptionnalisme américain s'est dissipée, la politique économique de la nouvelle administration perturbant tout le monde. Un dosage de politiques toxiques, qui mène une guerre commerciale avec ses principaux partenaires commerciaux, ne semble pas être la meilleure idée jusqu'à présent. Le sentiment du marché est passé d'un « esprit animal » (retour à une « exubérance irrationnelle » ?) à une « peur de la croissance », les données macroéconomiques industrielles commençant à s'affaiblir. De l'autre côté de l'Atlantique, l'Allemagne a voté une réforme majeure de son « frein à l'endettement », supprimant sa limite, et a lancé des plans militaires et d'infrastructures (avec des chiffres solides ; 800 milliards et 500 milliards respectivement). Un plan budgétaire sans précédent depuis la réunification. Cependant, nous ne pourrions pas en récolter les fruits avant 2026 au moins. Sur le plan macroéconomique, les données économiques américaines sont restées relativement résilientes, mais l'écart entre les données réelles et les données de sentiment se creuse à nouveau, les consommateurs et les entreprises s'inquiétant de l'impact des droits de douane. La Fed a maintenu son statu quo et n'a pas modifié ses taux d'intérêt, mais a indiqué qu'elle intégrait désormais l'impact potentiel des droits de douane dans ses perspectives et a ajusté la croissance à la baisse et l'inflation à la hausse, avec un effet transitoire (ce qui pourrait mettre certains investisseurs en état de stress post-traumatique !) En termes de performance sectorielle, sur l'indice global, tous les secteurs étaient dans le rouge, à l'exception de l'énergie. Pour leurs caractéristiques défensives, les services publics et les biens de consommation de base se situaient juste derrière, les matériaux ensuite, dopés par les prix du cuivre et de l'or, ce dernier ayant atteint un niveau record de 3 082 dollars l'once ! Les valeurs industrielles et financières se situent en milieu de peloton. Comme le mois dernier, les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire et des services de communication ont terminé en dernière position, sans surprise, avec des performances allant de -9,6 % à -12,2 %. Au cours du mois, le fonds a enregistré une performance de -8,25% et le MSCI World ACWI a enregistré une performance de -7,52% en euros. L'allocation sectorielle a contribué négativement avec notre sous-pondération dans l'énergie et les biens de consommation de base et notre surpondération dans la technologie. Elle a représenté les deux tiers de la sous-performance relative. Parmi les contributeurs positifs dans la sélection des titres, les services publics se sont bien comportés, en particulier les actifs réglementés en Allemagne avec EON et au Royaume-Uni avec National Grid, et Veolia en France. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, Renault a réalisé une bonne performance relative dans un secteur qui a chuté à la suite des droits de douane de 25 % imposés par le président Trump sur les voitures étrangères. Dans le secteur des télécommunications, Deutsche Telekom (Allemagne) et Orange (France) ont

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

surperformé et l'absence de Meta et d'Alphabet (États-Unis) dans notre univers d'investissement a également contribué positivement à la performance relative. Les valeurs financières ont continué à bien se comporter, le secteur de l'assurance surperformant avec Munich Re (Allemagne) et Prudential plc (Royaume-Uni). À l'inverse, le secteur technologique a été le plus mauvais contributeur, en particulier dans le secteur des logiciels, où les doutes sur la monétisation des applications d'intelligence artificielle sont revenus après que Microsoft a déclaré avoir ralenti ses investissements immobiliers pour l'intelligence artificielle. Enfin, dans le secteur pharmaceutique, Novo Nordisk (Danemark) a sous-performé, une nouvelle étude ayant jeté le doute sur l'efficacité de son médicament contre l'obésité. En termes de mouvements, nous avons réduit notre exposition aux valeurs industrielles en réduisant nos positions sur Siemens Ag (Allemagne) et Schneider (France) et Eaton (États-Unis). Nous avons pris quelques bénéfices sur les financières, en réduisant nos positions sur Mizuho Financials (Japon) et Huntington Bancshares (USA). Dans le secteur technologique, nous avons réduit notre exposition aux logiciels sur des noms coûteux tels que Palo Alto (USA), nous avons également vendu notre position dans Dell Tech. (USA) et Kurita Waters (Japon). En y regardant de plus près, les craintes liées à la croissance semblent l'emporter sur celles liées à l'inflation, mais cela ne signifie pas que l'inflation soit moins délicate à gérer pour les décideurs politiques et les investisseurs. En l'absence de BPA pour renforcer la conviction fondamentale à court terme (en particulier lorsque nous vivons minute par minute), le marché sera tiré vers le haut ou vers le bas par le dépassement des attentes. La saison des BPA mettra sans aucun doute à l'épreuve les valorisations de 21x aux États-Unis... et si les États-Unis faiblissent, les vents contraires pourraient toujours se répercuter sur le reste du monde. Nous continuons à recommander une large diversification géographique, sectorielle et factorielle. La surperformance des marchés non américains devrait se poursuivre, mais toutes les régions sont vulnérables si les inquiétudes liées à la croissance américaine, plutôt qu'une dévalorisation des grandes capitalisations technologiques, entraînent une baisse des actions américaines."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES ACTION CLIMAT et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR ES Action Climat - Assureur (C) en devise EUR : 3,84%
- Part CPR ES Action Climat - F en devise EUR : 3,83%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE I CAP	45 375 645,69	2 929 371,06

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **1^{er} mai 2024**, la documentation juridique de votre FCP intègre les **évolutions de la structure tarifaire réglementaire**, à savoir :

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « frais de gestion financière » des « frais de fonctionnement et autres services » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

Ces frais sont présentés en deux blocs distincts : les « frais de gestion financière » (P1) et les « frais de fonctionnement et autres services » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » sont listés dans les prospectus des Fonds.

Ce changement de structure tarifaire s'accompagne d'une évolution des frais, sans conséquence sur le niveau global maximum des frais de votre Fonds, conformément à l'instruction AMF DOC-2011-20.

Depuis le **1^{er} janvier 2025**, les modifications suivantes sont intervenues sur votre FCP :

- **Création d'une part R-C :**

Code ISIN part R-C	FR001400T8C1
Cible investisseurs	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Devise	Euro
Valeur liquidative d'origine	100 euros
SRI	3
Montant minimum de souscription initiale	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCP	5%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière	0,60% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	0,12% TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	0,25% TTC

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Commission de surperformance	20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
Commission de mouvement	N/A
Affectation des sommes distribuables : ✓ Résultat net ✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation Capitalisation

- **Mise à jour de l' « Annexe SFDR » du prospectus / Mise en cohérence des références extra-financières de l'annexe SFDR**

A des fins de cohérence et de meilleure lisibilité, votre société de gestion a décidé de mettre à jour le document précontractuel publié en application du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Annexe SFDR ») de votre Fonds, en :

- Clarifiant le taux de couverture d'analyse ESG (90%) du fonds conformément à la réglementation en vigueur ;
- Harmonisant les mentions faites à la référence extra financières utilisées dans le cadre de la stratégie ESG (indice ou univers d'investissement).

- **Changements liés au Label ISR : passage au label ISR v.3**

Suite à une réforme du Label ISR, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025, des contraintes supplémentaires ont dû être mises en œuvre par les FCP dotés du Label ISR (les "Contraintes du Label ISR V3").

Les Contraintes du Label ISR V3 comprennent :

- La réduction de l'univers d'investissement d'au moins 25% (puis d'au moins 30% à compter du 1er janvier 2026),
- L'obligation de sélectionner deux indicateurs de performance clés parmi les principaux indicateurs d'impacts négatifs du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et
- L'exercice par le FCP concerné de son droit de vote à hauteur de 90% minimum pour les entreprises françaises comme non françaises.

- **Mise à jour du Document d'informations clés (DIC) :**

En cohérence avec la politique du Groupe, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de « **20%** » de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, au lieu de « 25% » actuellement.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC CPR ES ACTION CLIMAT.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,59% TTC, dont 1,09% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,59% TTC, dont 1,09% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,

3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'engagement.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,99%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (127 bénéficiaires¹) s'est élevé à 17 174 897 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 831 271 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 343 625 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 710 027 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 bénéficiaires) et 3 312 029 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (8 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR ES Action Climat

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES Action Climat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES Action Climat constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 août 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	99 310 818,90
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	99 310 818,90
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	99 310 818,90
Créances et comptes d'ajustement actifs	152 459,79
Comptes financiers	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	152 459,79
Total de l'actif I+II	99 463 278,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	95 589 145,26
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	3 669 622,69
Capitaux propres I	99 258 767,95
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	99 258 767,95
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	111 547,16
Concours bancaires	92 963,58
Sous-total autres passifs IV	204 510,74
Total Passifs : I+II+III+IV	99 463 278,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	253,89
Sous-total produits sur opérations financières	253,89
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-81,93
Sous-total charges sur opérations financières	-81,93
Total revenus financiers nets (A)	171,96
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-430 314,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-430 314,53
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-430 142,57
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-77 223,47
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-507 366,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	382 617,56
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	382 617,56
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	74 194,63
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	456 812,19

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 079 379,71
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 079 379,71
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 640 796,83
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 720 176,54
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	3 669 622,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître, LCL Compensation Carbone Actions Monde, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone. La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone du Fonds a minima de 20% par rapport à celle de son univers d'investissement représenté par son indice de comparaison MSCI ACWI.

L'OPC maître peut être investi jusqu'à 100% en OPC et/ou en actions cotées et titres assimilés. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC maître est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Ainsi, en souscrivant dans CPR ES Action Climat, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP LCL Compensation Carbone Actions Monde- I.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	1 980 682,32	14 581 649,91	31 721 750,52	54 382 622,87	99 258 767,95
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR en EUR					
Actif net		2 157,48	2 095,40	66 979,39	2 961 966,48
Nombre de titres		17,3837	17,3837	463,0468	19 720,7439
Valeur liquidative unitaire		124,10	120,53	144,64	150,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,93	-0,06	0,18	0,69
Capitalisation unitaire sur revenu		-0,72	-0,86	-0,76	-0,76
Part CPR ES ACTION CLIMAT F en EUR					
Actif net	1 980 682,32	14 579 492,43	31 719 655,12	54 315 643,48	96 296 801,47
Nombre de titres	17 577,0797	117 502,4633	263 279,0052	375 723,7698	641 509,7402
Valeur liquidative unitaire	112,68	124,07	120,47	144,56	150,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	14,91	0,92	-0,07	0,18	0,69
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,20	-0,91	-0,89	-0,78	-0,76

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, y compris les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats), à l'exception des frais de transactions.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...).

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCPE (ces frais sont présents lorsque le FCPE investit plus de 20% de son actif en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCPE ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

N°	Frais facturés au FCPE (1)	Assiette	Taux annuel / barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	<u>Part F et Part Assureur :</u> 0,65% TTC maximum <u>Parts RP et RP ASS :</u> 1,40% TTC maximum	A la charge du FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	<u>Parts F, RP, RP ASS et Part Assureur :</u> 0,05% TTC ⁽²⁾	A la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<u>Parts F, RP, RP ASS et Part Assureur :</u> 0,85% TTC maximum	A la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	N/A	N/A	N/A
5	Commission de surperformance	Actif net	N/A	N/A

(1) Les coûts suivants pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit.
- Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF.
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents.

(2) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessus peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et cot1ts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et cot1ts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et cot1ts juridiques propres à l'OPC
- Frais et cot1ts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et cot1ts opérationnels
- Frais et cot1ts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et cot1ts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et commissions sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 041,60 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Swing pricing

En tant que nourricier de LCL Compensation Carbone Actions Monde, le FCPE supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de « swing pricing » mis en œuvre au niveau de son OPC maître.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR ES ACTION CLIMAT F	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	54 382 622,87
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	60 895 008,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 050 717,76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-430 142,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	382 617,56
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 079 379,71
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	99 258 767,95

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice	19 973,1362	3 182 246,65
Parts rachetées durant l'exercice	-715,4391	-116 655,20
Solde net des souscriptions/rachats	19 257,6971	3 065 591,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 720,7439	
Part CPR ES ACTION CLIMAT F		
Parts souscrites durant l'exercice	383 992,4752	57 712 761,49
Parts rachetées durant l'exercice	-118 206,5048	-17 934 062,56
Solde net des souscriptions/rachats	265 785,9704	39 778 698,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	641 509,7402	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ES ACTION CLIMAT F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR FR00140037C9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 961 966,48	19 720,7439	150,19
CPR ES ACTION CLIMAT F QS0009122746	Capitalisation	Capitalisation	EUR	96 296 801,47	641 509,7402	150,10

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-92,96				-92,96
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					-92,96

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers							
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-92,96						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-92,96						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013509841	LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE I CAP	CPR Asset Management	Actions internationales	France	EUR	99 310 818,90
Total						99 310 818,90

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	152 459,79
Total des créances		152 459,79
Dettes		
	Rachats à payer	68 685,37
	Frais de gestion fixe	42 715,47
	Autres dettes	146,32
Total des dettes		111 547,16
Total des créances et des dettes		40 912,63

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 708,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ES ACTION CLIMAT F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	424 605,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme	FR0013509841	LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE I CAP	99 310 818,90
Total des titres du groupe			99 310 818,90

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-507 366,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-507 366,04
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-507 366,04

Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-15 129,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-15 129,60
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-15 129,60
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-15 129,60
Total	-15 129,60
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part CPR ES ACTION CLIMAT F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-492 236,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-492 236,44
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-492 236,44
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-492 236,44
Total	-492 236,44
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	456 812,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	456 812,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	456 812,19

Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	13 628,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	13 628,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	13 628,09
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	13 628,09
Total	13 628,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part CPR ES ACTION CLIMAT F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	443 184,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	443 184,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	443 184,10
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	443 184,10
Total	443 184,10
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			99 310 818,90	100,05
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			99 310 818,90	100,05
Gestion collective			99 310 818,90	100,05
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE I CAP	EUR	626 369,088	99 310 818,90	100,05
Total			99 310 818,90	100,05

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	99 310 818,90
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	152 459,79
Autres passifs (-)	-204 510,74
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	99 258 767,95

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	EUR	19 720,7439	150,19
Part CPR ES ACTION CLIMAT F	EUR	641 509,7402	150,10

CPR ES ACTION CLIMAT

COMPTES ANNUELS 28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	54 402 547,00	31 745 171,67
OPC MAÎTRE	54 402 547,00	31 745 171,67
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	76 576,65	21 861,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	76 576,65	21 861,25
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Liquidités	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	54 479 123,65	31 767 032,92

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 606 335,93	31 975 076,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	70 168,21	-18 437,92
Résultat de l'exercice (a,b)	-293 881,27	-234 888,10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	54 382 622,87	31 721 750,52
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	48 771,55	40 469,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	48 771,55	40 469,54
COMPTES FINANCIERS	47 729,23	4 812,86
Concours bancaires courants	47 729,23	4 812,86
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	54 479 123,65	31 767 032,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	299,93	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	299,93	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	194,03	97,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	194,03	97,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	105,90	-97,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	241 372,16	214 719,80
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-241 266,26	-214 817,01
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-52 615,01	-20 071,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-293 881,27	-234 888,10

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009122746 - CPR ES ACTION CLIMAT F : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR00140037C9 - CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 945,60 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR ES ACTION CLIMAT F	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	31 721 750,52	14 581 649,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	22 216 211,04	24 730 315,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-7 454 778,71	-7 180 839,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	58 866,56	24 446,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-777,30	-42 366,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 082 617,02	-176 638,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 853 966,67	771 349,65
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-771 349,65	-947 988,50
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-241 266,26	-214 817,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	54 382 622,87	31 721 750,52

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	28/03/2024	31/03/2023
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	22 216 211,04	24 730 315,54
Versements de la réserve spéciale de participation	3 990 056,62	5 699 858,86
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	243,26	1,87
Versement de l'intéressement	3 254 891,73	8 919 168,76
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 466 530,19	752 504,57
Abondements de l'entreprise	2 200 033,23	2 385 036,86
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	11 304 456,01	6 973 744,62
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	7 454 778,71	7 180 839,08
Rachats	3 695 449,20	3 953 224,31
Transferts à destination d'un autre OPC	3 759 329,51	3 227 614,77

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	76 576,65
TOTAL DES CRÉANCES		76 576,65
DETTES		
	Rachats à payer	28 536,28
	Frais de gestion fixe	20 235,27
TOTAL DES DETTES		48 771,55
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		27 805,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice	450,5618	59 777,34
Parts rachetées durant l'exercice	-4,8987	-689,10
Solde net des souscriptions/rachats	445,6631	59 088,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	463,0468	
Part CPR ES ACTION CLIMAT F		
Parts souscrites durant l'exercice	171 353,0812	22 156 433,70
Parts rachetées durant l'exercice	-58 908,3166	-7 454 089,61
Solde net des souscriptions/rachats	112 444,7646	14 702 344,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	375 723,7698	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR ES ACTION CLIMAT F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	28/03/2024
Parts CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	71,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR ES ACTION CLIMAT F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	241 691,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,61
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			54 402 547,00
	FR0013509841	LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE I	54 402 547,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			54 402 547,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-293 881,27	-234 888,10
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-293 881,27	-234 888,10

	28/03/2024	31/03/2023
Parts CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-354,36	-15,03
Total	-354,36	-15,03

	28/03/2024	31/03/2023
Parts CPR ES ACTION CLIMAT F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-293 526,91	-234 873,07
Total	-293 526,91	-234 873,07

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	70 168,21	-18 437,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	70 168,21	-18 437,92

	28/03/2024	31/03/2023
Parts CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	86,78	-1,21
Total	86,78	-1,21

	28/03/2024	31/03/2023
Parts CPR ES ACTION CLIMAT F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	70 081,43	-18 436,71
Total	70 081,43	-18 436,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	1 311 076,82	1 980 682,32	14 581 649,91	31 721 750,52	54 382 622,87
Parts CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR en EUR					
Actif net	0,00	0,00	2 157,48	2 095,40	66 979,39
Nombre de titres	0,00	0,00	17,3837	17,3837	463,0468
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	124,10	120,53	144,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,93	-0,06	0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,72	-0,86	-0,76
Parts CPR ES ACTION CLIMAT F en EUR					
Actif net	1 311 076,82	1 980 682,32	14 579 492,43	31 719 655,12	54 315 643,48
Nombre de titres	12 271,7583	17 577,0797	117 502,4633	263 279,0052	375 723,7698
Valeur liquidative unitaire	106,83	112,68	124,07	120,47	144,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,60	14,91	0,92	-0,07	0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,72	-0,20	-0,91	-0,89	-0,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE I	EUR	358 076,397	54 402 547,00	100,04
TOTAL FRANCE			54 402 547,00	100,04
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			54 402 547,00	100,04
TOTAL Organismes de placement collectif			54 402 547,00	100,04
Créances			76 576,65	0,14
Dettes			-48 771,55	-0,09
Comptes financiers			-47 729,23	-0,09
Actif net			54 382 622,87	100,00

Parts CPR ES ACTION CLIMAT ASSUREUR	EUR	463,0468	144,64
Parts CPR ES ACTION CLIMAT F	EUR	375 723,7698	144,56

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit

CPR ES Action Climat - F

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000122749 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/02/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Action Climat - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître, LCL Compensation Carbone Actions Monde, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone. La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone du Fonds à minima de 20% par rapport à celle de son univers d'investissement représenté par son indice de comparaison MSCI ACWI.

L'OPC maître peut être investi jusqu'à 100% en OPC et/ou en actions cotées et titres assimilés. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC maître est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Ainsi, en souscrivant dans CPR ES Action Climat, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP LCL Compensation Carbone Actions Monde- I. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

Politique de gestion du fonds maître :

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la société de gestion du Fonds maître s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées à l'environnement. Les sociétés composant l'univers d'investissement sont analysées sous l'angle climatique afin de sélectionner les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé au minimum de 90 % des sociétés disposant d'une note CDP. Au minimum 90 % des valeurs en portefeuilles sont notées par CDP.

Le FCP compensera son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation). Les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets : <https://eco-act.com/fr/project>.

Le FCP est labellisé ISR France.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25% en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et les plus mauvaises pratiques ESG selon la méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026). En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Conformément à l'OPC maître, le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Action Climat.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Action Climat.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 500	€3 930
	Rendement annuel moyen	-85,0%	-17,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 260	€9 850
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-0,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€14 450
	Rendement annuel moyen	1,8%	7,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 530	€17 110
	Rendement annuel moyen	35,3%	11,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2020 et le 06/02/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€656	€1 731
Incidence des coûts annuels**	6,6%	2,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,54% avant déduction des coûts et de 7,64% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	156,66 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,04 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

CPR ES Action Climat - Assureur (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000129089 - FR00140037C9 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/02/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Action Climat - Assureur, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître, LCL Compensation Carbone Actions Monde, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone. La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone du Fonds à minima de 20% par rapport à celle de son univers d'investissement représenté par son indice de comparaison MSCI ACWI.

L'OPC maître peut être investi jusqu'à 100% en OPC et/ou en actions cotées et titres assimilés. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC maître est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Ainsi, en souscrivant dans CPR ES Action Climat, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP LCL Compensation Carbone Actions Monde- I. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

Politique de gestion du fonds maître :

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la société de gestion du Fonds maître s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées à l'environnement. Les sociétés composant l'univers d'investissement sont analysées sous l'angle climatique afin de sélectionner les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé au minimum de 90 % des sociétés disposant d'une note CDP. Au minimum 90 % des valeurs en portefeuilles sont notées par CDP.

Le FCP compensera son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation). Les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets : <https://eco-act.com/fr/project>.

Le FCP est labellisé ISR France.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25% en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et les plus mauvaises pratiques ESG selon la méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026). En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Conformément à l'OPC maître, le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Action Climat.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Action Climat.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 540	€4 050
	Rendement annuel moyen	-84,6%	-16,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 520	€10 290
	Rendement annuel moyen	-14,8%	0,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€15 020
	Rendement annuel moyen	5,2%	8,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 990	€17 680
	Rendement annuel moyen	39,9%	12,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2020 et le 06/02/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€338	€1 289
Incidence des coûts annuels**	3,4%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,45% avant déduction des coûts et de 8,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	138,18 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit

CPR ES Action Climat - RP (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000201229 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/02/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Action Climat - RP, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître, LCL Compensation Carbone Actions Monde, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone. La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone du Fonds à minima de 20% par rapport à celle de son univers d'investissement représenté par son indice de comparaison MSCI ACWI.

L'OPC maître peut être investi jusqu'à 100% en OPC et/ou en actions cotées et titres assimilés. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC maître est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Ainsi, en souscrivant dans CPR ES Action Climat, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP LCL Compensation Carbone Actions Monde- I. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

Politique de gestion du fonds maître :

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la société de gestion du Fonds maître s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées à l'environnement. Les sociétés composant l'univers d'investissement sont analysées sous l'angle climatique afin de sélectionner les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé au minimum de 90 % des sociétés disposant d'une note CDP. Au minimum 90 % des valeurs en portefeuilles sont notées par CDP.

Le FCP compensera son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation). Les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets : <https://eco-act.com/fr/project>.

Le FCP est labellisé ISR France.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25% en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et les plus mauvaises pratiques ESG selon la méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026). En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Conformément à l'OPC maître, le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Action Climat.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Action Climat.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 540	€4 010
	Rendement annuel moyen	-84,6%	-16,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 650	€9 910
	Rendement annuel moyen	-13,5%	-0,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€14 870
	Rendement annuel moyen	5,2%	8,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 900	€18 450
	Rendement annuel moyen	39,0%	13,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2020 et le 06/02/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€411	€1 877
Incidence des coûts annuels**	4,2%	2,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,05% avant déduction des coûts et de 8,26% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	ou 2,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	211,68 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

CPR ES Action Climat - RP ASS (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000201239 - FR001400QH98 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/02/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Action Climat - RP ASS, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître, LCL Compensation Carbone Actions Monde, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone. La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone du Fonds à minima de 20% par rapport à celle de son univers d'investissement représenté par son indice de comparaison MSCI ACWI.

L'OPC maître peut être investi jusqu'à 100% en OPC et/ou en actions cotées et titres assimilés. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC maître est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Ainsi, en souscrivant dans CPR ES Action Climat, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP LCL Compensation Carbone Actions Monde- I. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

Politique de gestion du fonds maître :

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverse ESG élevées.

A l'issue du processus de sélection, le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la société de gestion du Fonds maître s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées à l'environnement. Les sociétés composant l'univers d'investissement sont analysées sous l'angle climatique afin de sélectionner les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé au minimum de 90 % des sociétés disposant d'une note CDP. Au minimum 90 % des valeurs en portefeuilles sont notées par CDP.

Le FCP compensera son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation). Les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets : <https://eco-act.com/fr/project>.

Le FCP est labellisé ISR France.

Dans le cadre du Label ISR France, le Fonds s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25% en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et les plus mauvaises pratiques ESG selon la méthodologie d'analyse ESG interne (30% au 01/01/2026). En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Conformément à l'OPC maître, le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Action Climat.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Action Climat.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 540	€4 010
	Rendement annuel moyen	-84,6%	-16,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 650	€9 910
	Rendement annuel moyen	-13,5%	-0,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€14 870
	Rendement annuel moyen	5,2%	8,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 900	€18 450
	Rendement annuel moyen	39,0%	13,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2020 et le 06/02/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€411	€1 877
Incidence des coûts annuels**	4,2%	2,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,05% avant déduction des coûts et de 8,26% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie			Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.		0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	ou 2,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.		211,68 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.		0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.		0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.
Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation. Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
LCL Compensation Carbone Actions Monde

Identifiant d'entité juridique :
969500J3VQ0SR3XLN317

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **63,48 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par MSCI ACWI. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de

l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 0,462 (D).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est :-0,164 (D).

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.54 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.09 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect

serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la

situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/04/2024 au 31/03/2025

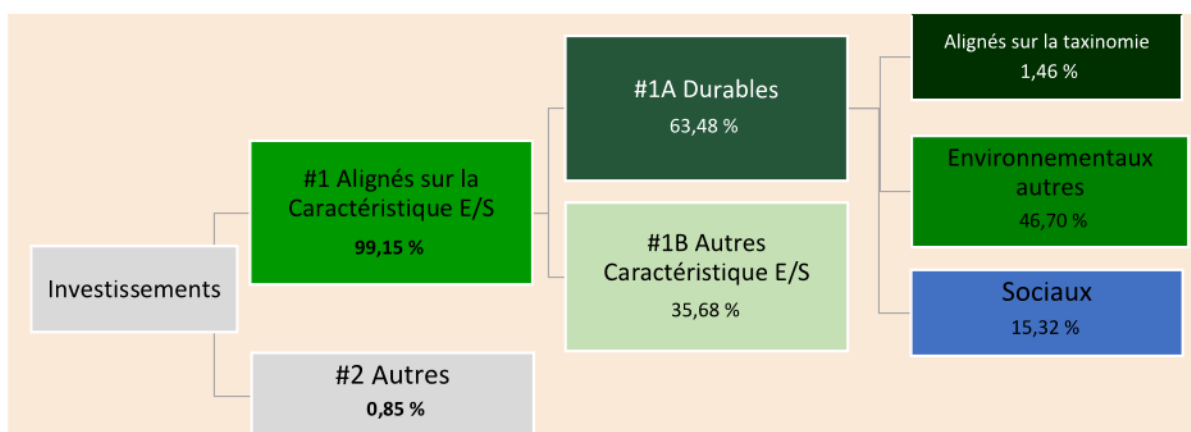
Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
MICROSOFT CORP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	5,18 %
APPLE INC	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	États-Unis	3,57 %
NVIDIA CORP	Technologies de l'info.	Semi- conducteurs & Equipement de fabrication	États-Unis	3,48 %
AM EURO LIQUIDITY S-T RESP - Z (C)	Finance	Fonds	France	3,45 %
TJX COMPANIES INC	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	États-Unis	2,97 %
MASTERCARD INC-CL A	Finance	Services financiers	États-Unis	2,95 %
S&P GLOBAL INC	Finance	Services financiers	États-Unis	2,86 %
HOME DEPOT INC	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	États-Unis	2,33 %
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	Services commerciaux & professionnels	États-Unis	2,32 %
BOSTON SCIENTIFIC CORP	Santé	Services & Equipements de Santé	États-Unis	2,21 %
ABBVIE INC	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	2,00 %
TAIWAN SEMICONDUCTO R-SP ADR	Technologies de l'info.	Semi- conducteurs & Equipement de fabrication	Taiwan	1,82 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	1,79 %
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	Finance	Banques	Japon	1,75 %
LINDE PLC	Matériaux	Chimie	Irlande	1,71 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	14,05 %
Industrie	Biens d'équipement	11,89 %
Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	9,26 %
Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	8,22 %
Finance	Banques	6,93 %
Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	5,88 %

<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>5,81 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>5,45 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>3,57 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>3,45 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>3,39 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>3,30 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>3,00 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>2,44 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>2,10 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>2,08 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>1,71 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>1,67 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>1,40 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>1,40 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>1,13 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>1,01 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>-0,00 %</i>

Liquidités	Liquidités	0,85 %
------------	------------	--------



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,46 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☒

Oui:

☒

Dans le gaz fossile

☒

Dans l'énergie nucléaire

☐

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

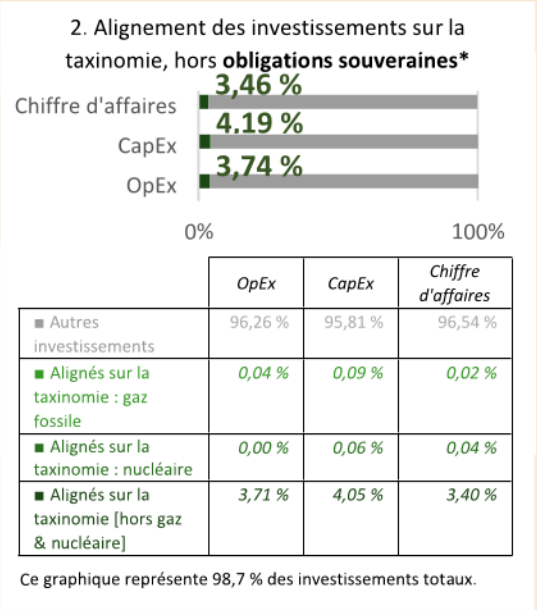
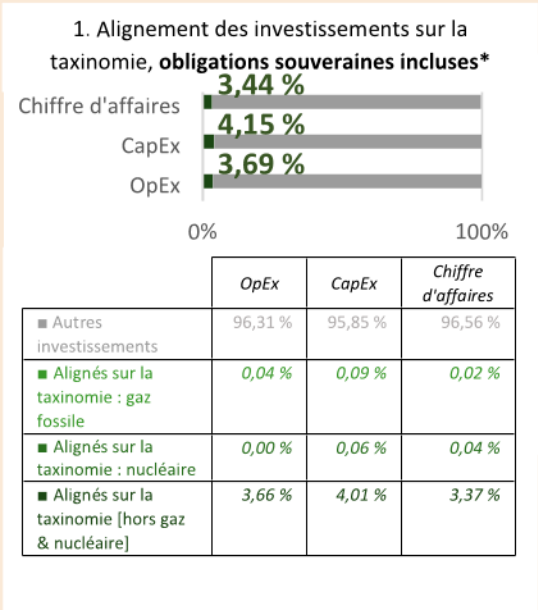
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

produit financier
a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à
d'autres activités de
contribuer de
manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

Les activités
transitoires
sont des activités pour
lesquelles il n'existe
pas encore de
solutions de
remplacement
sobres en carbone
et, entre autres,
dont les niveaux
d'émission de gaz à
effet de serre
correspondant aux
meilleures
performances
réalisables.

Le
symbole représente
des investissements

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Au 31/03/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,03 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,45 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0.78%

- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**
La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **46,70 %** à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **15,32 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

CPR ES ACTION CLIMAT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Rapport annuel de l'OPC Maître

@@@RA-MTR_FR